

Ministère

de

l'Intérieur.

Paris Le 14 avril 1820

Picquet &  
Beaupart

=

Académie de France  
à Rome

=

Demande de  
Picquet - et Judication  
du mode d'envoi.

-

Messieurs, J'ai reçu avec votre Lettre  
du 27 mars dernier une Copie de votre  
Compte de l'Académie de  
France à Rome pour l'année  
1819.

Vous demandez si vous devriez envoyer  
Les autres Copies et Les pièces justificatives  
par la poste ou par le roulage.

C'est par la poste, Messieurs, qu'il  
faut me Les adresser, Comme on L'a  
fait précédemment. - Le Ministère a  
Le port France, Envisageant L'envoi  
par l'autre mode serait long et  
onéreux.

J'ai le honneur de vous offrir,  
Messieurs, l'assurance de ma  
considération Distinguée.  
Le Ministre Secrétaire d'Etat de l'Intérieur  
Picquet

M<sup>r</sup> Le Directeur de l'Académie de France, à Rome